

Délégation Territoriale du Bas-Rhin

Service émetteur :

Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Affaire suivie par :

Christophe PIEGZA

Courriel :

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Tél : 03 88 76 79 86

Fax : 03 59 81 16 15

Le Délégué Territorial du Bas-Rhin

A

DREAL GRAND EST

SPRA - Pôle Risques Miniers

BP 81005

67070 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 08 janvier 2024

Vos réf : Votre envoi du 22/12/2023 – Affaire suivie par Emilie Jacquot (DREAL)

Nos réf : DT67/VSSE/CP/2024/01 n° 16873

Objet : Société Lithium France SAS - Demande d'autorisation d'ouverture de travaux relatifs à la réalisation d'un doublet géothermique d'exploration profonde (2000-2500m) dit « les Sources 1 », 3 route de Surbourg à Betschdorf, dans le cadre du permis exclusif de recherche de gîte géothermique dit « Les Sources »

Par courriel visé en références, vous m'avez transmis, pour avis, la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers visée en objet.

En premier lieu, je vous confirme que les terrains concernés par le projet de forages n'empiètent sur aucune servitude d'utilité publique relevant de mes services.

Concernant la protection de la ressource en eau, je relève que le projet prévoit dans un premier temps la réalisation d'un puits d'exploration d'eau sera foré au droit du terrain, et selon la confirmation ou non de la présence d'une nappe, la réalisation de deux piézomètres supplémentaires afin de pouvoir alors disposer d'un réseau de surveillance comprenant un puits en amont et deux en aval.

Concernant l'étude d'impact, je relève de manière positive que cette dernière aborde les nuisances sonores, et comporte en annexe une étude acoustique incluant une campagne de mesures sonométriques visant à déterminer les niveaux de bruit résiduel, une modélisation des émissions sonores du site en phase exploration (opérations de forage du doublet géothermique) et en phase exploitation.

Au regard des conclusions présentées, et la limite du site étant à environ 120m de la limite de la zone urbanisée (UB) de Betschdorf (Schwabwiller), les résultats de cette modélisation seront à confirmer par une nouvelle campagne de mesures une fois le site en fonctionnement, en particulier pour la période nocturne.

Concernant les autres aspects sanitaires :

Je relève que le document unique d'évaluation des risques professionnels précise concernant les risques d'émission d'hydrogène sulfuré (H₂S) que « *la zone d'intérêt est bien connue et documentée, ainsi, la probabilité de rencontrer des horizons contenant de l'H₂S est considéré comme faible <1* ».

Cette information n'est pas reprise dans le paragraphe « population et santé humaine » de l'étude d'impact relatif à l'évaluation des risques pour la santé.

De même, l'étude d'impact n'évoque pas non plus les risques liés à d'éventuelles émanations d'autres gaz (CH₄, Hydrocarbures, ...) et de radioactivité (radon,...) lors du forage.

Considérant la proximité des limites du site avec les limites de la zone UB de Betschdorf (environ 120m), le dossier serait donc à compléter sur ce point en amont de l'octroi de l'autorisation d'ouverture de travaux miniers :

- soit si ces enjeux ne sont pas à considérer à cette étape du projet, au regard du contexte géologique local, et/ou de l'éloignement des forages par rapport aux riverains (les forages étant à priori prévus à une distance >120m de la zone UB), en l'indiquant explicitement dans le paragraphe de l'étude d'impact « population et santé humaine », et en précisant les précautions et mesures de surveillances prévues.
- soit si ces derniers nécessitent une prise en compte effective, en complétant l'étude environnementale.

Je relève également que le projet prévoit l'implantation d'aérothermes, mais sans en préciser la nature exacte.

S'il s'agit de tours aéroréfrigérantes, le paragraphe population et santé humaine de l'étude d'impact serait également à compléter par la prise en compte du risque légionnelles.